



Compte Rendu de la réunion du conseil municipal d'Aureville

Mardi 24 septembre 2024 - CM 2024-09

Ouverture de séance : 20 heures 30.

Membres en exercice : 15 / Présents : 12/ Pouvoir : / Votants : 12

PRESENTS : *ESPIC Xavier, BACCHIN Patrice, AJAC Carole, GROENEN Jesse, TARROUX Francis CASSAN Christine, ANDRE Dominique, MANENT Corinne, CAMUS Gabriel, GILLES André.*

ABSENTS EXCUSES : *LANDREA Benoît, SCHMIT Sylvie, BOISLIVEAU Anthony, MOUMIN Jean-Marc, VERBEKE Céline.*

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), Madame **MANENT Corinne** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du 27 août 2024.

Sujet avec débats

I. Projet de révision simplifiée du PLU.

II. Convention de prestation de services DSI

III. Équipement la Granja : achat de chaises et chariots

IV. Fourniture et pose d'une barrière d'accès au parking de l'école

Vie Communale

- Compte rendu des activités communales

Vie Intercommunale.

- Compte rendu des activités intercommunales

Questions diverses



TABLE DES MATIÈRES

SUJETS AVEC DÉBAT

Projet de révision simplifiée du PLU.

Rapport triennal - trajectoire ZAN

Convention de prestation de services pour la fourniture de services et outils en systèmes d'information aux communes du Sicoval .

Équipement de la Granja del Castèl – Achat de chaises et chariots.

Sécurisation des accès – Parking école et côté Granja

Décision modificative budgétaire. Nouveaux investissements

SUJETS SANS DÉBAT

Vie Communale

Urbanisation/Voirie/Travaux

Projet école - Agrandissement de la garderie

Aménagement accès salle la Granja del Castèl

École/Jeunes/Sport/Associations

École

Campestral

Randobasc

Personnel communal

Communication

CCAS

Vie Intercommunale

Sicoval

Conférence des Maires et conseil communautaire.

Groupes opérationnels

Questions diverses

Tarifs année scolaire 2024/2025 de la cantine – Tarifs dégressifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2024 – Modalités d'application

Réunions

Visite de la Granja

Monsieur le Maire ouvre la séance du 24 septembre 2024 à 20h30. Le compte rendu de la réunion du 27 août 2024 est approuvé à l'unanimité.

SUJETS AVEC DÉBAT

Projet de révision simplifiée du PLU.

Le Maire rappelle à son conseil municipal que par délibération en date du , il a décidé d'une révision simplifiée du PLU.

Monsieur André GILLES rappelle les points concernés par cette révision.

Le dossier a été finalisé par l'urbaniste du Sicoval et sera mis à la consultation du public à compter du 1er octobre 2024.

La direction départementale des territoires va contrôler le document.

Rapport triennal - trajectoire ZAN

CM-09-2024 - 01/28

Dans le cadre de la mise en œuvre de la trajectoire « Zéro Artificialisation Nette » impulsée par la Loi Climat et Résilience promulguée en 2021, il est attendu que les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme ou d'une Carte Communale puissent dresser un rapport triennal de la consommation d'espace observée sur leur territoire. Ce bilan doit faire l'objet d'un rapport ayant pour objectif de sensibiliser les acteurs aux enjeux relatifs à la sobriété foncière, d'accompagner le changement de modèle d'aménagement par l'observation des dynamiques de consommation d'espace, et de mettre en place un suivi de ces dernières dans le temps.

En application de l'article L.2231-1 du code général des collectivités territoriales, il est prévu que le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols soit présenté en conseil municipal.

Le premier rapport doit être publié dans un délai de 3 ans après l'adoption de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

En application de l'article R.2231-1 du code général des collectivités territoriales et du décret du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols, ce rapport dresse le bilan de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers.

Le protocole employé pour cet exercice est précisée dans la note méthodologique annexée au rapport.

Selon ce rapport, la consommation d'ENAF de la commune est de 1.36ha entre 2021 et 2024 contre 16.3ha entre 2011 et 2021. La consommation annuelle (0.45 ha/an entre 2021 et 2024) est donc en baisse par rapport à 2011-2021 (1.63 ha/an).

Cette tendance s'explique de la façon suivante :

Si entre 2011 et 2021, ce sont 16,3 ha qui ont été artificialisées sur le territoire d'Aureville, entre 2021 et 2024, la surface totale artificialisée est estimée à 1,36 ha. Le taux annuel passe donc de 1,63ha/an à 0,45ha/an ; soit une baisse de 72 %.

L'étude de l'évolution de moyennes triennales fait certainement sens sur de grands territoires avec un nombre de projets immobiliers conséquent, la surface artificialisée moyenne est alors significative de l'évolution du bâti sur le territoire.

Ce n'est pas le cas pour une commune de moins de 1000 habitants.

Pour la commune d'Aureville un programme de 35 lots (lotissement du clos du Cossignol) réalisé en 2018-2019, représente une opération ponctuelle très importante expliquant une moyenne annuelle haute.

En conséquence, l'école doit absorber un apport supplémentaire d'enfants impliquant un agrandissement de la garderie, les équipements mis à disposition des associations sont quasiment saturés, ...

Ce sont des investissements supplémentaires pour la commune.

De ce fait, la période qui suit de trois ans seulement (2021-2024) apparaît comme une période de baisse de développement du bâti alors qu'il s'agit d'une pause de développement nécessaire à l'équilibre du budget de la commune.

La réserve foncière constructible est faible sur le territoire de la commune, mais pour autant, la loi ZAN fait craindre aux propriétaires de terrains constructibles non construits de voir la classification de leurs biens modifiée dans les années à venir, lorsque le PLU sera révisé. Il s'ensuit aujourd'hui une accélération des projets sur ces terrains qui n'est pas encore intégrée dans les statistiques actuelles; ces projets s'ajoutent à quelques divisions parcellaires de sorte que d'ici deux ou trois ans, la commune aura un nouvel apport de population à absorber.

Nous voyons que le rythme du développement d'une petite commune ne peut pas être régulier et rester au voisinage d'une moyenne. Il est normal qu'il y ait des périodes aux développements très divers.

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2231-1 et R.2231-1,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur GILLES André ;

Le conseil municipal :

- Prend acte du débat tenu sur le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols.
- Rend un avis favorable sur le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols.
- Adopte le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols.
- Précise l'explication de baisse
- Dit qu'en application de l'article L.2231-1 du code général des collectivités territoriales, la présente délibération et le rapport relatif à l'artificialisation des sols qui lui est annexé seront transmis aux :
 - Préfet de région Occitanie,
 - Préfet de Haute-Garonne,
 - Président du conseil régional de Haute-Garonne,
 - Président du Sicoval

Adopté à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Convention de prestation de services pour la fourniture de services et outils en systèmes d'information aux communes du Sicoval.

CM-09-2024 - 02/29

Le Sicoval mène depuis 2022 une réflexion, partagée avec les 36 communes du territoire, sur la maturité des systèmes d'information communaux. Les nombreux échanges menés en 2023 ont permis d'identifier un besoin d'accompagnement portant prioritairement sur la cyber sécurité, le partage d'information, l'achat, le maintien en condition opérationnelle des systèmes et le support aux agents. Cette réflexion a également conduit à distinguer les besoins et donc les modalités de mutualisation selon l'organisation et la complexité des systèmes d'informations communaux.

Ainsi, les 4 communes disposant d'un service dédié à la gestion des systèmes d'information (DSI) ont une maturité de leurs systèmes permettant d'envisager la mutualisation comme une mise en commun d'ingénierie communale et intercommunale. Les 32 autres communes ont davantage besoin d'une mutualisation de moyens, sous la forme d'une prestation de services. Cependant, au sein même de ces communes, les attentes et moyens sont tels que deux offres de prestations de services paraissent nécessaires.

Par conséquent, les trois niveaux de prestation de services suivant sont proposés :

- Un socle de base pour les 36 communes ;
- Un lot de services avancés pour les communes « sans DSI » incluant le socle de base ;
- Un lot de services avancés pour les communes « avec DSI » incluant le socle de base.

Ainsi, toutes les communes pourront accéder gratuitement au socle de base articulé selon 4 grands axes :

- Les premiers conseils de sécurisation des systèmes d'information ;
- Plateforme interactive de sensibilisation à la cyber sécurité ;
- La transmission d'informations via une plateforme dédiée ;
- Et l'accès à des achats optimisés dont le support et la maintenance.

Parmi les communes sans DSI, celles souhaitant disposer de moyens humains dédiés à la gestion de leur SI pourront, moyennant une participation financière, accéder aux services complémentaires suivants :

- Diagnostic de premier niveau en cybersécurité accompagné de mesures de remédiation ;
- Sensibilisation en présentiel, étude personnalisée et proposition de sauvegarde externalisée ;
- Échanges, veille technique et juridique spécifique et maintien de la connaissance du SI ;
- Gestion de la relation fournisseurs, suivi de la prestation de support informatique ;
- Proposition et accompagnement à la mise en place de logiciels métiers ;
- Construction d'une feuille de route des achats, recueil de besoins et aide à la mise en œuvre.

Concernant les communes avec DSI, elles pourront, via une participation de leurs agents SI à la fourniture des services mutualisés dans sa globalité, accéder également à une offre de services complémentaires tenant compte de leur maturité :

- Mise en place d'outils de sécurité avancés et sensibilisation en présentiel ;
- Accompagnement à la gestion de crise et à la continuité d'activité ;
- Partage d'expériences et d'études, veille technique et juridique spécifique ;
- Proposition d'harmonisation de logiciels métiers ;
- Co-construction d'une feuille de route des achats et recueil de besoins.

Ces premiers services auront vocation à s'étoffer au fil du temps.

Le suivi de ces prestations mobilisera des ressources du Sicoval. Toutefois sa mise en œuvre est également subordonnée au recrutement d'un agent qui assurera une fonction de référent technique pour les communes sans DSI. Ce recrutement porterait sur un contrat à durée déterminée de 3 ans, soit sur la durée de la phase expérimentale de cette démarche.

Afin de limiter l'effort financier du Sicoval dans cette démarche, une contribution annuelle est demandée aux communes volontaires souhaitant bénéficier des services avancés :

- Pour les communes sans DSI, cette contribution sera appelée en fonction du nombre d'habitants sur une base de 0,5€/habitant la première année, de 1€/habitant la deuxième et d'1,2€/habitant la troisième.

- Pour les communes avec DSI, cette contribution sera de 24 jours par an et par commune.

Il en résulte deux types de conventions différentes proposées en annexe.

Compte tenu de l'engagement des services du Sicoval dans cette démarche et de la limite des moyens mobilisables sur cette phase expérimentale, l'adhésion à ces prestations de services avancés ne pourra pas être accordée à toutes les communes dès la première année. La priorité sera donnée en 2024 aux communes ayant participé à la co-construction initiale et ayant signé des lettres d'engagement en ce début d'année. Les autres communes seront intégrées au dispositif en fonction des ressources restant disponibles et bénéficieront des services du socle de base en attendant.

L'engagement est prévu jusqu'au 30 juin 2027 avec possibilité de sortie sans frais le 31 décembre 2025. Des bilans seront réalisés tous les 6 mois sur cette phase expérimentale du projet.

Il est proposé :

- d'approuver la création de cette prestation de service,
- d'approuver le recrutement du référent technique dont il est question,
- de valider le principe et le tarif de la contribution des communes volontaires,
- d'approuver les conventions de prestation de service « type » jointes en annexe,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer ces conventions, les avenants de renouvellement et tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Équipement de la Granja del Castèl – Achat de chaises et chariots .

CM-09-2024 - 03/30

Monsieur le Maire informe son conseil municipal de la nécessité d'équiper la Granja del Castèl d'un lot de chaises supplémentaire. Il propose également d'acquérir des chariots qui faciliteront leur manipulation et leur stockage.

Un devis a été établi par la société ODDOS qui a déjà fourni une partie du mobilier de la salle des fêtes.

48 Chaises RESOL Collection FIONA.....85.64€ l'unité.....4 110.72€ HT

10 Chariots PREDALI Collection CHARIOT	142.00€ l'unité	1 420.00€ HT
Contribution au traitement des déchets		85.60€ HT
Total		5 616.32€ HT
TVA 20%		1 123.26€
TTC		6 739.58€

Après en avoir débattu le conseil municipal

- Approuve à l'unanimité cet investissement
- Dit que les crédits seront votés au BP 2024
- Décide de demander une subvention au conseil départemental de la Haute-Garonne

Adopté à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an.

Sécurisation des accès – Parking école et côté Granja

CM-09-2024 - 04/31

Monsieur le Maire informe son conseil municipal de la nécessité de sécuriser divers accès au parking de l'école primaire et à l'arrière de la halle couverte de la Granja.

Parking de l'école

Une plateforme est en cours de création pour accéder à la nouvelle salle des fêtes la Granja del Castèl et la liaison entre le parking de l'école et le CD 24 va être aménagée. Afin de limiter la circulation et ainsi de sécuriser l'accès à l'école, il propose d'installer une barrière amovible au droit de l'accès au parking.

Arrière de la halle couverte

L'arrière de la halle couverte est actuellement accessible depuis le CD 35. Monsieur le Maire propose de sécuriser cet accès qui est en vis-à-vis direct avec un administré, par la pose d'une clôture et d'un portillon.

Des devis ont été établis :

Fourniture d'une barrière pivotante pin rondins PB URBAIN	1 295€ HT
Fourniture et pose clôture et portillon, pose barrière UTPP	4 570€ HT

Total HT	5 865€
TVA 20%	1 173€
Total TTC	7 038€

Après en avoir débattu le conseil municipal

- Approuve à l'unanimité cet investissement
- Dit que les crédits seront votés au BP 2024
- Décide de demander une subvention au conseil départemental de la Haute-Garonne.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an.

Décision modificative budgétaire. Nouveaux investissements
CM-09-2024 - 05/32

Diminution sur crédit ouvert au cpt	2131-202312 Extension garderie scolaire	- 11 500.00 €	
Augmentation sur crédit ouvert au cpt	2135-202205 Equipement nouvelle salle des fêtes	+ 5 500.00€	achat chaises et chariots
	2135-202405 Sécurisation des accès	+ 6 000.00€	achat et pose barrière parking école + arrière Granja (nouveau programme)

Adopté à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an.

SUJETS SANS DÉBAT

Vie Communale

Urbanisation/Voirie/Travaux

Projet école - Agrandissement de la garderie

L'architecte Monsieur Richard VALES présentera le projet du dossier de consultation des entreprises le 30 septembre 2024.

Aménagement accès salle la Granja del Castèl

Les travaux de création d'une plateforme avec passage piéton démarreront semaine 41.

École/Jeunes/Sport/Associations

École

La mise en place de l'ALAE s'est faite très facilement à l'école d'Aureville.

Des problèmes d'organisation semblent se présenter à l'école maternelle du SIEMCA. La direction du LEC et les élus s'emploient à les résoudre.

Campestral

Monsieur le Maire remercie chaleureusement tous les conseillers qui ont participé activement à la réussite de cette nouvelle édition du Campestral.

Il propose d'organiser une soirée de remerciement pour tous les acteurs et bénévoles qui se sont engagés. La date du 22 novembre 2024 est arrêtée

Randobasc

27 inscrits pour la rando des 27 et 28 septembre 2024.

Personnel communal

Les 2 postes actuellement vacants (entretien des locaux de l'école et entretien des espaces verts et bâtiments communaux) ont été pourvus. Des contrats à durée déterminée ont été signés.

Communication

Monsieur le Maire rappelle qu'il est temps de faire appel des articles qui paraîtront dans le prochain Cossignol info.

Madame Corinne MANENT se charge d'établir le rétro-planning à diffuser auprès des élus.

CCAS

La prochaine réunion du CCAS se tiendra le lundi 14 octobre à 20h30.

Vie Intercommunale

Sicoval

Conférence des Maires et conseil communautaire.

Lundi 7 octobre 2024.

Groupes opérationnels

Petit cycle de l'eau - Labastide Beauvoir

Travaux de construction de nouveaux réservoirs d'eau (châteaux d'eau).

valorisation des déchets

Présentation du rapport annuel. -12 kg d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) par habitant

- Déchets ménagers résiduels : 10 883 tonnes, soit 132 kg/hab ;
- Collecte sélective : 6 810 tonnes, soit 83 kg/hab ;
- Déchets verts : 27 tonnes, soit 0,33 kg/hab ;
- Encombrants/deee* : 298 tonnes, soit 3,7 kg/hab ;
(* déchets d'équipements électriques et électroniques)
- Déchets Ménagers et Assimilés : 35 139 tonnes collectées, soit 1,5 % de moins qu'en 2022 ;
- Déchèteries des habitants : 21 235 tonnes collectées et 267 entrées par jour et par déchèterie soit 4 % de plus par rapport à 2022.

Un nouveau marché est en préparation sur un modèle différent du précédent, le Sicoval se dirige plutôt vers un partenariat.

Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal que le 27 août 2024, les nouveaux tarifs des repas scolaires ont été votés. Il convient également de définir les modalités d'application des tarifs dégressifs.

Tarifs année scolaire 2024/2025 de la cantine – Tarifs dégressifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2024 – Modalités d'application

CM-09-2024 - 06/33

Monsieur ESPIC Xavier, Maire, rappelle à son conseil municipal que par délibération en date du 7 février 2007, il a décidé de mettre en place sur la commune d'Aureville, des tarifs différentiels du prix de la cantine scolaire en fonction des revenus et du nombre de personnes de chaque famille.

Cette mesure s'applique aux enfants d'Aureville qui fréquentent les cantines scolaires de l'école maternelle du SIEMCA (Syndicat Intercommunal de l'Écoles Maternelle des Coteaux de l'Ariège) et du primaire (Regroupement Pédagogique Intercommunal Aureville/Clermont le Fort).

Cette délibération a pour objet de préciser les tarifs appliqués à chaque taux défini.

Prix des repas primaires :

- Pas de réduction pour les enfants ne bénéficiant pas de remise : soit 4.34€
- Réduction de 10 % pour les enfants bénéficiant du coefficient 3 : soit 4.34€ - 10% = 3.91 €
- Réduction de 30 % pour les enfants bénéficiant du coefficient 2 : soit 4.34€ - 30% = 3.04 €
- Réduction de 50 % pour les enfants bénéficiant du coefficient 1 : soit 4.34€ - 50% = 2.17 €

Prix des repas maternelles :

- Pas de réduction pour les enfants ne bénéficiant pas de remise : soit 4.24€
- Réduction de 10 % pour les enfants bénéficiant du coefficient 3 : soit 4.24€ - 10% = 3.82 €
- Réduction de 30 % pour les enfants bénéficiant du coefficient 2 : soit 4.24€ - 30% = 2.97 €
- Réduction de 50 % pour les enfants bénéficiant du coefficient 1 : soit 4.24€ - 50% = 2.12 €

La commune d'Aureville prend en charge la facturation des repas de tous les enfants d'Aureville quel que soit leur lieu de scolarisation (Écoles de Clermont le Fort ou Aureville, SIEMCA) et assume sur le budget communal la somme représentant la différence entre le tarif du Sicoval et celui appliqué par la commune.

Le SIEMCA et la commune de Clermont le Fort factureront à la commune d'Aureville, les repas sur la base du tarif du Sicoval.

Réunions

- Réunion à Lacroix-Falgarde sur la gestion durable des eaux pluviales, le jeudi 10 octobre de 9h à 16h30.
- Assemblée générale de CAMINAREM, le 12 octobre 2024 à 11 heures
- Assemblée générale de AURECLER, le 5 octobre 2024 à 10 heures

Visite de la Granja

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal la visite de la Granja del Castèl organisée par le CAUE. Architectes, urbanistes du CAUE et élus se retrouveront sur place le 26 septembre 2024 à 9h30.

Monsieur Xavier ESPIC clôt la réunion du conseil municipal à 23h30.

Merci à Xavier et André pour la collation de ce soir.

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le mardi 5 novembre 2024 à 20h30

CM-09/2024-01/28 : Rapport triennal - trajectoire ZAN

CM-09/2024-02/29 : Convention de prestation de services pour la fourniture de services et outils en systèmes d'information aux communes du Sicoval

CM-09/2024-03/30 : Équipement de la Granja del Castèl - Achat de chaises et chariots

CM-09/2024-04/31 : Sécurisation des accès - Parking école et côté Granja

CM-09/2024-05/32 : Décision modificative budgétaire. Nouveaux investissements

CM-09/2024-06/33 : Tarifs année scolaire 2024/2025 de la cantine - Tarifs dégressifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2024 - Modalités d'application

AJAC Carole	
ANDRE Dominique	
BACCHIN Patrice	
BOISLIVEAU Anthony	Absent
CAMUS Gabriel	
CASSAN Christine	
ESPIC Xavier	
GILLES André	
GROENEN Jesse	
LANDREA Benoît	Absent
MANENT Corinne	
MOUMIN Jean-Marc	Absent
SCHMIT Sylvie	Absente
TARROUX Francis	
VERBEKE Céline	Absente



Compte Rendu de la réunion du conseil municipal d'Aureville

Mardi 24 septembre 2024 - CM 2024-09

Ouverture de séance : 20 heures 30.

Membres en exercice : 15 / Présents : 12/ Pouvoir : / Votants : 12

PRESENTS : *ESPIC Xavier, BACCHIN Patrice, AJAC Carole, GROENEN Jesse, TARROUX Francis CASSAN Christine, ANDRE Dominique, MANENT Corinne, CAMUS Gabriel, GILLES André.*

ABSENTS EXCUSES : *LANDREA Benoît, SCHMIT Sylvie, BOISLIVEAU Anthony, MOUMIN Jean-Marc, VERBEKE Céline.*

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), Madame **MANENT Corinne** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du 27 août 2024.

Sujet avec débats

I. Projet de révision simplifiée du PLU.

II. Convention de prestation de services DSI

III. Équipement la Granja : achat de chaises et chariots

IV. Fourniture et pose d'une barrière d'accès au parking de l'école

Vie Communale

- Compte rendu des activités communales

Vie Intercommunale.

- Compte rendu des activités intercommunales

Questions diverses



TABLE DES MATIÈRES

SUJETS AVEC DÉBAT

Projet de révision simplifiée du PLU.

Rapport triennal - trajectoire ZAN

Convention de prestation de services pour la fourniture de services et outils en systèmes d'information aux communes du Sicoval .

Équipement de la Granja del Castèl – Achat de chaises et chariots.

Sécurisation des accès – Parking école et côté Granja

Décision modificative budgétaire. Nouveaux investissements

SUJETS SANS DÉBAT

Vie Communale

Urbanisation/Voirie/Travaux

Projet école - Agrandissement de la garderie

Aménagement accès salle la Granja del Castèl

École/Jeunes/Sport/Associations

École

Campestral

Randobasc

Personnel communal

Communication

CCAS

Vie Intercommunale

Sicoval

Conférence des Maires et conseil communautaire.

Groupes opérationnels

Questions diverses

Tarifs année scolaire 2024/2025 de la cantine – Tarifs dégressifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2024 – Modalités d'application

Réunions

Visite de la Granja

Monsieur le Maire ouvre la séance du 24 septembre 2024 à 20h30. Le compte rendu de la réunion du 27 août 2024 est approuvé à l'unanimité.

SUJETS AVEC DÉBAT

Projet de révision simplifiée du PLU.

Le Maire rappelle à son conseil municipal que par délibération en date du , il a décidé d'une révision simplifiée du PLU.

Monsieur André GILLES rappelle les points concernés par cette révision.

Le dossier a été finalisé par l'urbaniste du Sicoval et sera mis à la consultation du public à compter du 1er octobre 2024.

La direction départementale des territoires va contrôler le document.

Rapport triennal - trajectoire ZAN

CM-09-2024 - 01/28

Dans le cadre de la mise en œuvre de la trajectoire « Zéro Artificialisation Nette » impulsée par la Loi Climat et Résilience promulguée en 2021, il est attendu que les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme ou d'une Carte Communale puissent dresser un rapport triennal de la consommation d'espace observée sur leur territoire. Ce bilan doit faire l'objet d'un rapport ayant pour objectif de sensibiliser les acteurs aux enjeux relatifs à la sobriété foncière, d'accompagner le changement de modèle d'aménagement par l'observation des dynamiques de consommation d'espace, et de mettre en place un suivi de ces dernières dans le temps.

En application de l'article L.2231-1 du code général des collectivités territoriales, il est prévu que le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols soit présenté en conseil municipal.

Le premier rapport doit être publié dans un délai de 3 ans après l'adoption de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

En application de l'article R.2231-1 du code général des collectivités territoriales et du décret du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols, ce rapport dresse le bilan de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers.

Le protocole employé pour cet exercice est précisée dans la note méthodologique annexée au rapport.

Selon ce rapport, la consommation d'ENAF de la commune est de 1.36ha entre 2021 et 2024 contre 16.3ha entre 2011 et 2021. La consommation annuelle (0.45 ha/an entre 2021 et 2024) est donc en baisse par rapport à 2011-2021 (1.63 ha/an).

Cette tendance s'explique de la façon suivante :

Si entre 2011 et 2021, ce sont 16,3 ha qui ont été artificialisées sur le territoire d'Aureville, entre 2021 et 2024, la surface totale artificialisée est estimée à 1,36 ha. Le taux annuel passe donc de 1,63ha/an à 0,45ha/an ; soit une baisse de 72 %.

L'étude de l'évolution de moyennes triennales fait certainement sens sur de grands territoires avec un nombre de projets immobiliers conséquent, la surface artificialisée moyenne est alors significative de l'évolution du bâti sur le territoire.

Ce n'est pas le cas pour une commune de moins de 1000 habitants.

Pour la commune d'Aureville un programme de 35 lots (lotissement du clos du Cossignol) réalisé en 2018-2019, représente une opération ponctuelle très importante expliquant une moyenne annuelle haute.

En conséquence, l'école doit absorber un apport supplémentaire d'enfants impliquant un agrandissement de la garderie, les équipements mis à disposition des associations sont quasiment saturés, ...

Ce sont des investissements supplémentaires pour la commune.

De ce fait, la période qui suit de trois ans seulement (2021-2024) apparaît comme une période de baisse de développement du bâti alors qu'il s'agit d'une pause de développement nécessaire à l'équilibre du budget de la commune.

La réserve foncière constructible est faible sur le territoire de la commune, mais pour autant, la loi ZAN fait craindre aux propriétaires de terrains constructibles non construits de voir la classification de leurs biens modifiée dans les années à venir, lorsque le PLU sera révisé. Il s'ensuit aujourd'hui une accélération des projets sur ces terrains qui n'est pas encore intégrée dans les statistiques actuelles; ces projets s'ajoutent à quelques divisions parcellaires de sorte que d'ici deux ou trois ans, la commune aura un nouvel apport de population à absorber.

Nous voyons que le rythme du développement d'une petite commune ne peut pas être régulier et rester au voisinage d'une moyenne. Il est normal qu'il y ait des périodes aux développements très divers.

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2231-1 et R.2231-1,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur GILLES André ;

Le conseil municipal :

- Prend acte du débat tenu sur le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols.
- Rend un avis favorable sur le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols.
- Adopte le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols.
- Précise l'explication de baisse
- Dit qu'en application de l'article L.2231-1 du code général des collectivités territoriales, la présente délibération et le rapport relatif à l'artificialisation des sols qui lui est annexé seront transmis aux :
 - o Préfet de région Occitanie,
 - o Préfet de Haute-Garonne,
 - o Président du conseil régional de Haute-Garonne,
 - o Président du Sicoval

Adopté à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Convention de prestation de services pour la fourniture de services et outils en systèmes d'information aux communes du Sicoval.

CM-09-2024 - 02/29

Le Sicoval mène depuis 2022 une réflexion, partagée avec les 36 communes du territoire, sur la maturité des systèmes d'information communaux. Les nombreux échanges menés en 2023 ont permis d'identifier un besoin d'accompagnement portant prioritairement sur la cyber sécurité, le partage d'information, l'achat, le maintien en condition opérationnelle des systèmes et le support aux agents. Cette réflexion a également conduit à distinguer les besoins et donc les modalités de mutualisation selon l'organisation et la complexité des systèmes d'informations communaux.

Ainsi, les 4 communes disposant d'un service dédié à la gestion des systèmes d'information (DSI) ont une maturité de leurs systèmes permettant d'envisager la mutualisation comme une mise en commun d'ingénierie communale et intercommunale. Les 32 autres communes ont davantage besoin d'une mutualisation de moyens, sous la forme d'une prestation de services. Cependant, au sein même de ces communes, les attentes et moyens sont tels que deux offres de prestations de services paraissent nécessaires.

Par conséquent, les trois niveaux de prestation de services suivant sont proposés :

- Un socle de base pour les 36 communes ;
- Un lot de services avancés pour les communes « sans DSI » incluant le socle de base ;
- Un lot de services avancés pour les communes « avec DSI » incluant le socle de base.

Ainsi, toutes les communes pourront accéder gratuitement au socle de base articulé selon 4 grands axes :

- Les premiers conseils de sécurisation des systèmes d'information ;
- Plateforme interactive de sensibilisation à la cyber sécurité ;
- La transmission d'informations via une plateforme dédiée ;
- Et l'accès à des achats optimisés dont le support et la maintenance.

Parmi les communes sans DSI, celles souhaitant disposer de moyens humains dédiés à la gestion de leur SI pourront, moyennant une participation financière, accéder aux services complémentaires suivants :

- Diagnostic de premier niveau en cybersécurité accompagné de mesures de remédiation ;
- Sensibilisation en présentiel, étude personnalisée et proposition de sauvegarde externalisée ;
- Échanges, veille technique et juridique spécifique et maintien de la connaissance du SI ;
- Gestion de la relation fournisseurs, suivi de la prestation de support informatique ;
- Proposition et accompagnement à la mise en place de logiciels métiers ;
- Construction d'une feuille de route des achats, recueil de besoins et aide à la mise en œuvre.

Concernant les communes avec DSI, elles pourront, via une participation de leurs agents SI à la fourniture des services mutualisés dans sa globalité, accéder également à une offre de services complémentaires tenant compte de leur maturité :

- Mise en place d'outils de sécurité avancés et sensibilisation en présentiel ;
- Accompagnement à la gestion de crise et à la continuité d'activité ;
- Partage d'expériences et d'études, veille technique et juridique spécifique ;
- Proposition d'harmonisation de logiciels métiers ;
- Co-construction d'une feuille de route des achats et recueil de besoins.

Ces premiers services auront vocation à s'étoffer au fil du temps.

Le suivi de ces prestations mobilisera des ressources du Sicoval. Toutefois sa mise en œuvre est également subordonnée au recrutement d'un agent qui assurera une fonction de référent technique pour les communes sans DSI. Ce recrutement porterait sur un contrat à durée déterminée de 3 ans, soit sur la durée de la phase expérimentale de cette démarche.

Afin de limiter l'effort financier du Sicoval dans cette démarche, une contribution annuelle est demandée aux communes volontaires souhaitant bénéficier des services avancés :

- Pour les communes sans DSI, cette contribution sera appelée en fonction du nombre d'habitants sur une base de 0,5€/habitant la première année, de 1€/habitant la deuxième et d'1,2€/habitant la troisième.

- Pour les communes avec DSI, cette contribution sera de 24 jours par an et par commune.

Il en résulte deux types de conventions différentes proposées en annexe.

Compte tenu de l'engagement des services du Sicoval dans cette démarche et de la limite des moyens mobilisables sur cette phase expérimentale, l'adhésion à ces prestations de services avancés ne pourra pas être accordée à toutes les communes dès la première année. La priorité sera donnée en 2024 aux communes ayant participé à la co-construction initiale et ayant signé des lettres d'engagement en ce début d'année. Les autres communes seront intégrées au dispositif en fonction des ressources restant disponibles et bénéficieront des services du socle de base en attendant.

L'engagement est prévu jusqu'au 30 juin 2027 avec possibilité de sortie sans frais le 31 décembre 2025. Des bilans seront réalisés tous les 6 mois sur cette phase expérimentale du projet.

Il est proposé :

- d'approuver la création de cette prestation de service,
- d'approuver le recrutement du référent technique dont il est question,
- de valider le principe et le tarif de la contribution des communes volontaires,
- d'approuver les conventions de prestation de service « type » jointes en annexe,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer ces conventions, les avenants de renouvellement et tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Équipement de la Granja del Castèl – Achat de chaises et chariots .

CM-09-2024 - 03/30

Monsieur le Maire informe son conseil municipal de la nécessité d'équiper la Granja del Castèl d'un lot de chaises supplémentaire. Il propose également d'acquérir des chariots qui faciliteront leur manipulation et leur stockage.

Un devis a été établi par la société ODDOS qui a déjà fourni une partie du mobilier de la salle des fêtes.

48 Chaises RESOL Collection FIONA.....85.64€ l'unité.....4 110.72€ HT

10 Chariots PREDALI Collection CHARIOT	142.00€ l'unité	1 420.00€ HT
Contribution au traitement des déchets		85.60€ HT
Total		5 616.32€ HT
TVA 20%		1 123.26€
TTC		6 739.58€

Après en avoir débattu le conseil municipal

- Approuve à l'unanimité cet investissement
- Dit que les crédits seront votés au BP 2024
- Décide de demander une subvention au conseil départemental de la Haute-Garonne

Adopté à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an.

Sécurisation des accès – Parking école et côté Granja

CM-09-2024 - 04/31

Monsieur le Maire informe son conseil municipal de la nécessité de sécuriser divers accès au parking de l'école primaire et à l'arrière de la halle couverte de la Granja.

Parking de l'école

Une plateforme est en cours de création pour accéder à la nouvelle salle des fêtes la Granja del Castèl et la liaison entre le parking de l'école et le CD 24 va être aménagée. Afin de limiter la circulation et ainsi de sécuriser l'accès à l'école, il propose d'installer une barrière amovible au droit de l'accès au parking.

Arrière de la halle couverte

L'arrière de la halle couverte est actuellement accessible depuis le CD 35. Monsieur le Maire propose de sécuriser cet accès qui est en vis-à-vis direct avec un administré, par la pose d'une clôture et d'un portillon.

Des devis ont été établis :

Fourniture d'une barrière pivotante pin rondins PB URBAIN	1 295€ HT
Fourniture et pose clôture et portillon, pose barrière UTPP	4 570€ HT

Total HT	5 865€
TVA 20%	1 173€
Total TTC	7 038€

Après en avoir débattu le conseil municipal

- Approuve à l'unanimité cet investissement
- Dit que les crédits seront votés au BP 2024
- Décide de demander une subvention au conseil départemental de la Haute-Garonne.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an.

Décision modificative budgétaire. Nouveaux investissements
CM-09-2024 - 05/32

Diminution sur crédit ouvert au cpt	2131-202312 Extension garderie scolaire	- 11 500.00 €	
Augmentation sur crédit ouvert au cpt	2135-202205 Equipement nouvelle salle des fêtes	+ 5 500.00€	achat chaises et chariots
	2135-202405 Sécurisation des accès	+ 6 000.00€	achat et pose barrière parking école + arrière Granja (nouveau programme)

Adopté à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an.

SUJETS SANS DÉBAT

Vie Communale

Urbanisation/Voirie/Travaux

Projet école - Agrandissement de la garderie

L'architecte Monsieur Richard VALES présentera le projet du dossier de consultation des entreprises le 30 septembre 2024.

Aménagement accès salle la Granja del Castèl

Les travaux de création d'une plateforme avec passage piéton démarreront semaine 41.

École/Jeunes/Sport/Associations

École

La mise en place de l'ALAE s'est faite très facilement à l'école d'Aureville.

Des problèmes d'organisation semblent se présenter à l'école maternelle du SIEMCA. La direction du LEC et les élus s'emploient à les résoudre.

Campestral

Monsieur le Maire remercie chaleureusement tous les conseillers qui ont participé activement à la réussite de cette nouvelle édition du Campestral.

Il propose d'organiser une soirée de remerciement pour tous les acteurs et bénévoles qui se sont engagés. La date du 22 novembre 2024 est arrêtée

Randobasc

27 inscrits pour la rando des 27 et 28 septembre 2024.

Personnel communal

Les 2 postes actuellement vacants (entretien des locaux de l'école et entretien des espaces verts et bâtiments communaux) ont été pourvus. Des contrats à durée déterminée ont été signés.

Communication

Monsieur le Maire rappelle qu'il est temps de faire appel des articles qui paraîtront dans le prochain Cossignol info.

Madame Corinne MANENT se charge d'établir le rétro-planning à diffuser auprès des élus.

CCAS

La prochaine réunion du CCAS se tiendra le lundi 14 octobre à 20h30.

Vie Intercommunale

Sicoval

Conférence des Maires et conseil communautaire.

Lundi 7 octobre 2024.

Groupes opérationnels

Petit cycle de l'eau - Labastide Beauvoir

Travaux de construction de nouveaux réservoirs d'eau (châteaux d'eau).

valorisation des déchets

Présentation du rapport annuel. -12 kg d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) par habitant

- Déchets ménagers résiduels : 10 883 tonnes, soit 132 kg/hab ;
- Collecte sélective : 6 810 tonnes, soit 83 kg/hab ;
- Déchets verts : 27 tonnes, soit 0,33 kg/hab ;
- Encombrants/deee* : 298 tonnes, soit 3,7 kg/hab ;
(* déchets d'équipements électriques et électroniques)
- Déchets Ménagers et Assimilés : 35 139 tonnes collectées, soit 1,5 % de moins qu'en 2022 ;
- Déchèteries des habitants : 21 235 tonnes collectées et 267 entrées par jour et par déchèterie soit 4 % de plus par rapport à 2022.

Un nouveau marché est en préparation sur un modèle différent du précédent, le Sicoval se dirige plutôt vers un partenariat.

Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal que le 27 août 2024, les nouveaux tarifs des repas scolaires ont été votés. Il convient également de définir les modalités d'application des tarifs dégressifs.

Tarifs année scolaire 2024/2025 de la cantine – Tarifs dégressifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2024 – Modalités d'application

CM-09-2024 - 06/33

Monsieur ESPIC Xavier, Maire, rappelle à son conseil municipal que par délibération en date du 7 février 2007, il a décidé de mettre en place sur la commune d'Aureville, des tarifs différentiels du prix de la cantine scolaire en fonction des revenus et du nombre de personnes de chaque famille.

Cette mesure s'applique aux enfants d'Aureville qui fréquentent les cantines scolaires de l'école maternelle du SIEMCA (Syndicat Intercommunal de l'Écoles Maternelle des Coteaux de l'Ariège) et du primaire (Regroupement Pédagogique Intercommunal Aureville/Clermont le Fort).

Cette délibération a pour objet de préciser les tarifs appliqués à chaque taux défini.

Prix des repas primaires :

- Pas de réduction pour les enfants ne bénéficiant pas de remise : soit 4.34€
- Réduction de 10 % pour les enfants bénéficiant du coefficient 3 : soit 4.34€ - 10% = 3.91 €
- Réduction de 30 % pour les enfants bénéficiant du coefficient 2 : soit 4.34€ - 30% = 3.04 €
- Réduction de 50 % pour les enfants bénéficiant du coefficient 1 : soit 4.34€ - 50% = 2.17 €

Prix des repas maternelles :

- Pas de réduction pour les enfants ne bénéficiant pas de remise : soit 4.24€
- Réduction de 10 % pour les enfants bénéficiant du coefficient 3 : soit 4.24€ - 10% = 3.82 €
- Réduction de 30 % pour les enfants bénéficiant du coefficient 2 : soit 4.24€ - 30% = 2.97 €
- Réduction de 50 % pour les enfants bénéficiant du coefficient 1 : soit 4.24€ - 50% = 2.12 €

La commune d'Aureville prend en charge la facturation des repas de tous les enfants d'Aureville quel que soit leur lieu de scolarisation (Écoles de Clermont le Fort ou Aureville, SIEMCA) et assume sur le budget communal la somme représentant la différence entre le tarif du Sicoval et celui appliqué par la commune.

Le SIEMCA et la commune de Clermont le Fort factureront à la commune d'Aureville, les repas sur la base du tarif du Sicoval.

Réunions

- Réunion à Lacroix-Falgarde sur la gestion durable des eaux pluviales, le jeudi 10 octobre de 9h à 16h30.
- Assemblée générale de CAMINAREM, le 12 octobre 2024 à 11 heures
- Assemblée générale de AURECLER, le 5 octobre 2024 à 10 heures

Visite de la Granja

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal la visite de la Granja del Castèl organisée par le CAUE. Architectes, urbanistes du CAUE et élus se retrouveront sur place le 26 septembre 2024 à 9h30.

Monsieur Xavier ESPIC clôt la réunion du conseil municipal à 23h30.

Merci à Xavier et André pour la collation de ce soir.

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le mardi 5 novembre 2024 à 20h30

CM-09/2024-01/28 : Rapport triennal - trajectoire ZAN

CM-09/2024-02/29 : Convention de prestation de services pour la fourniture de services et outils en systèmes d'information aux communes du Sicoval

CM-09/2024-03/30 : Équipement de la Granja del Castèl - Achat de chaises et chariots

CM-09/2024-04/31 : Sécurisation des accès - Parking école et côté Granja

CM-09/2024-05/32 : Décision modificative budgétaire. Nouveaux investissements

CM-09/2024-06/33 : Tarifs année scolaire 2024/2025 de la cantine - Tarifs dégressifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2024 - Modalités d'application

AJAC Carole	
ANDRE Dominique	
BACCHIN Patrice	
BOISLIVEAU Anthony	Absent
CAMUS Gabriel	
CASSAN Christine	
ESPIC Xavier	
GILLES André	
GROENEN Jesse	
LANDREA Benoît	Absent
MANENT Corinne	
MOUMIN Jean-Marc	Absent
SCHMIT Sylvie	Absente
TARROUX Francis	
VERBEKE Céline	Absente